



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements : Paris

Question écrite n° 5400

## Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur le projet de construction de l'université Paris-XIV. Il lui demande de bien vouloir lui préciser le contenu de ce projet et son état d'avancement.

## Texte de la réponse

Reponse. - Le principe de l'implantation d'une université supplémentaire de plein exercice en Ile-de-France n'est pas pour le moment arrêté, pas plus que sa construction n'est envisagée. Toutefois, l'organisation d'un meilleur accueil des étudiants - surtout en première année - dans les différents établissements existants impose la nécessité d'établir un schéma de développement cohérent des universités. Dans cette perspective, les initiatives conduisant notamment à des nouvelles implantations d'enseignement de premier cycle seront encouragées. Certaines de ces antennes déconcentrées auront vocation, à terme, à se constituer en établissement autonome. Dans l'immediat, les présidents des treize universités, en concertation avec les recteurs des trois académies concernées, sont invités à définir ensemble un schéma de déconcentration des universités parisiennes intra-muros. Les options de ce schéma pourront ainsi être intégrées aux contrats pluriannuels de développement des établissements universitaires qui seront établis avec les universités à partir de 1989. En tout état de cause, les propositions de développement de formations universitaires dans des implantations nouvelles devront tout à la fois veiller à ne pas disperser le potentiel de recherche et, d'autre part, contribuer au rééquilibrage des grandes filières de formation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Raoult](#) •ric

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5400

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 novembre 1988, page 3295